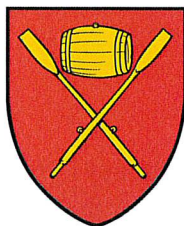

Buchillon



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 3 décembre 2024
Présidé par M. Beat Schmied
Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Présentation du PACom, avec la participation de ABA Partenaires
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024
5. Assermentation d'une nouvelle conseillère au Conseil communal
6. Communications du Président
7. Communications de la Municipalité
8. Nomination d'un(e) nouveau/nouvelle délégué(e) à l'ASSAGIE
9. Nomination d'un(e) nouveau/nouvelle délégué(e) suppléant(e) à l'ASSAGIE
10. Préavis municipal N°07/2024 relatif au budget pour l'année 2025
 - Rapport de la Commission des finances
11. Préavis municipal N°08/2024 relatif aux statuts de l'ORPC du district de Morges
 - Rapport de la Commission *ad hoc*
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 26 conseillers présents (le Président non compris).

Conseiller excusé : M. Jan Krasnodebski

Conseillère absente : Mme Amina Aguet

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Beat Schmied : Il y a eu un petit changement sur l'ordre du jour modifié mais vous avez tous reçu par e-mail la correction. Avez-vous des remarques ?

On vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

Acceptation de l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Présentation du PACom, avec la participation de ABA Partenaires

M. Beat Schmied : Je salue M. Léo Vodoz, membre de la direction d'ABA Partenaires venu ce soir pour nous donner des détails sur le PACom.

M. Lawrence Breitling : Ce soir on marque une étape importante du PACom puisque l'élaboration de son préavis est à bout touchant. Dans cette optique nous avons demandé à M. Léo Vodoz, responsable du secteur urbanisme d'ABA Partenaires de faire une présentation globale du PACom. Il s'agit d'une information préalable, raison pour laquelle il n'y aura pas de session questions/réponses à la suite de celle-ci. Pour information, le travail de la Municipalité et de la Commission d'urbanisme a déjà commencé en octobre dernier.

Présentation du PACom par M. Léo Vodoz d'ABA Partenaires.

4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

M. Beat Schmied : Y a-t-il des modifications ou remarques sur le procès-verbal ?

On passe au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec une abstention.

5. Assermentation d'une nouvelle conseillère au Conseil communal

M. Beat Schmied : Je souhaite la bienvenue à Mme Ariane Schmied, étant donné que c'est ma fille, je demande à M. Nuot Dorta de l'assermenter.

L'assemblée se lève et le Vice-Président assermente Mme Ariane Schmied.

Le total des conseillers passe de 26 à 27 (le Président non compris).

6. Communications du Président

M. Beat Schmied : Le Bureau a commencé quelques statistiques, entre autres sur la présence des conseillers communaux. On a également analysé les dernières votations, la participation de la population de Buchillon était à 59%, ce qui est un bon résultat car la moyenne totale en Suisse était de 40%. Chez les membres du Conseil communal sur les 29 membres il n'y en a que 2 qui n'ont pas voté, ce qui fait 90%, bravo. C'est moins brillant chez la Municipalité, qui était à 60%.

Le 9 octobre 2024, j'ai reçu la démission de M. Nicolas Bron en tant de conseiller communal avec effet immédiat, c'est pour cela qu'une nouvelle conseillère communale a été assermentée ce soir.

Je n'ai pas d'autres communications et je passe la parole à notre Syndic.

7. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Mitard : J'ai une information en lien avec mon dicastère sur la décision du Conseil communal relatif au préavis N°05/2024 pour l'acquisition de l'outil eSéance et la tenue des séances de Municipalité. Je souhaitais vous informer sur l'état de situation suite à cette acquisition. Après l'installation du logiciel et du grand écran dans la salle de Municipalité, puis la formation de la Greffière et la structuration des données dans le logiciel informatique pour Buchillon, la Municipalité a suivi une formation le lundi 14 octobre. Dans la foulée, nous avons préparé la séance du jour avec le logiciel e-séance et elle s'est tenue en fin de journée avec l'utilisation du logiciel e-séance.

Depuis, toutes nos séances sont préparées et se tiennent avec l'outil e-séance, y compris la tenue du PV et la préparation des séances pour chacun d'entre nous. La Municipalité est particulièrement satisfaite de l'outil qui propose un suivi très professionnel et qui représente pour tous un gain de temps déjà perceptible et qui permet aussi de ne plus imprimer un volume très important d'informations qui sont de toute manière fournies en format électronique. On va encore améliorer certains détails mais le choix s'avère très concluant. Je passe la parole au Vice-Président.

M. Pascal Mercier : J'ai quatre communications qui pour certaines, je m'en excuse, sont un peu techniques. Le premier point concerne la pétition pour la reconstruction du canapé forestier. Je me permettrai de faire un petit rappel concernant les pétitions. Sans rentrer trop dans les détails, n'importe qui, étant capable de discernement, peut signer une pétition. Ce qui veut dire qu'il n'est pas nécessaire d'être citoyen de Buchillon, ou citoyen du Canton de Vaud, ni même citoyen Suisse, pour signer une pétition et la déposer. La pétition c'est quelque chose d'un petit peu particulier c'est pour cela qu'elle n'a pas de nature contraignante. Elle oblige simplement celui qui la reçoit à la traiter ou de la transmettre à l'autorité compétente. C'est ce qu'a fait notre Président en nous la transmettant. Je vous épargne la lecture de tous les signataires de cette pétition mais je vais vous en faire un résumé en vous donnant quelques statistiques :

79 personnes l'ont signé dont 42 citoyens de Buchillon, le reste étant des citoyens des communes alentours ou de commune allant relativement plus loin comme Gland, Renens ou Nyon. Sur les 42 personnes qui ont signé la pétition à Buchillon, 31 personnes sont des adultes, je tiens à préciser qu'il n'est pas non plus nécessaire d'être majeur pour signer une pétition. Donc 11 signataires de la pétition sont des enfants, dont certains très jeunes car selon les statistiques préparées par le boursier, le plus jeune a 18 mois.

Puisque ces pétitions n'ont pas de caractère vraiment contraignant, elles ont généralement pour but d'attirer l'attention des autorités sur un point particulier qui aurait pu leur échapper ou sur un point problématique.

C'est une thématique bien connue du Conseil communal et de la Municipalité. Alors suite au dépôt de cette pétition, j'ai consulté des personnes qui faisaient usage du canapé et qui étaient impliquées directement dans la gestion. Ce soir je ne pourrai pas vous donner une conclusion, nous allons continuer à travailler sur cette question du canapé forestier et nous vous reviendrons en début d'année prochaine avec une décision. Ce que je peux déjà vous annoncer suite aux discussions que j'ai pu avoir avec des personnes concernées, c'est que tout le monde est d'accord pour avoir un canapé forestier mais personne n'a envie de s'en occuper.

Et pour avoir discuté avec les personnes qui s'en sont occupées pendant de nombreuses années, je dirais que c'est là le point crucial et, à mon avis, il faudrait que ce soit une action citoyenne, voire une association, qui en prenne en charge la gestion puisqu'il y a de l'intérêt.

Mon deuxième point, il s'agit de l'accueil de la petite enfance, qui concerne l'ARASMAC, l'AJEMA et l'ASSAGIE. Tous avec des acronymes en A pour compliquer les choses. Si vous vous souvenez, il y a quelques temps je vous avais présenté un préavis, accepté avec une grande majorité, pour changer les statuts de l'ASSAGIE.

Ce changement consistait, entre autres, à inclure dans les statuts de l'ASSAGIE la possibilité de gérer l'accueil de la petite enfance. Si cet élément a été ajouté aux statuts, ce n'était pas un hasard. C'est parce qu'il y avait effectivement une volonté future de l'ASSAGIE de reprendre la gestion de la petite enfance. En l'occurrence, gérée actuellement par l'AJEMA.

Suite à l'adoption de ces nouveaux statuts, le Syndic vous avait informé que nous avions démissionné du but optionnel de l'ARASMAC, c'est-à-dire de l'AJEMA qui gère ce réseau. Nous avons démissionné du but optionnel de l'ARASMAC pour sortir de l'AJEMA, de façon à pouvoir ensuite gérer l'accueil de la petite enfance à travers l'ASSAGIE pour l'ensemble des communes qui en font partie. D'ailleurs, l'ensemble des communes ont également toutes démissionné.

Jusqu'ici, la décision de démissionner appartenait à chacune des communes. Suite à l'information donnée à l'ARASMAC pour démissionner du but optionnel de l'AJEMA, nous sommes entrés dans une grande phase de discussion avec l'ARASMAC, puisque le règlement nous imposait de démissionner au 31 décembre.

Il se trouve que pour les enfants, pour les parents, pour les enseignants une sortie de ce réseau au 31 décembre, d'un point de vue comptable, ça fonctionne mais d'un point de vue accueil c'est moins favorable. Nous sommes entrés dans une phase de discussion avec l'ARASMAC pour pouvoir modifier les termes de sortie de l'AJEMA de façon à faire correspondre la fin d'un cycle scolaire.

L'ARASMAC a décidé d'entrer en matière et souhaite que chacune des communes fasse approuver à travers un préavis les nouveaux termes de la sortie de l'AJEMA. Pour être bien clair, il ne s'agira pas de savoir si on veut sortir car c'est déjà fait, mais avec un futur préavis d'accepter ou non les termes que nous avons négociés avec l'ARASMAC.

Le troisième point découle de cette décision, puisque parmi les centres qui accueillent la petite enfance, il y a l'association « Pomme Cannelle », qui opère quatre différentes UAPE dont les « Matelots » se trouvant au collège de Buchillon. C'est celle qui a la plus grande capacité d'accueil.

Puisque nous allons sortir de l'AJEMA et entrer dans l'ASSAGIE, une des municipales qui était présente au comité de direction de « Pomme Cannelle » a démissionné de sa fonction de municipale. De ce fait, « Pomme Cannelle » a suggéré d'avoir une remplaçante à Etoy avec la nouvelle municipale mais également une personne de plus à Buchillon et je me suis présenté pour faire partie de ce comité de direction. Les élections se font de manière électronique, elles se feront

ces jours-ci et vous serez bien évidemment informé. Je pense que c'est une bonne opportunité pour Buchillon de faire partie du comité de direction de « Pomme Cannelle ».

Mon dernier point concerne l'incendie qui a eu lieu le 21 novembre chez Birchler à Etoy, je pense que vous avez tous senti les odeurs de fumée désagréables. Une enquête est en cours et pour le moment on n'en sait pas plus sur les causes de l'incendie. Cela n'affectera pas le fonctionnement de la déchèterie de Buchillon, car dès le lendemain, les déchets encombrants devaient être collectés, ce qui a bien été fait. À titre temporaire, ils collaboreront avec d'autres sociétés.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant le postulat de M. Jan Krasnodebski du 14 novembre 2023. La Municipalité a mandaté un spécialiste des routes afin de nous faire des propositions. Malgré certaines propositions et des allers-retours entre la Commune et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton, aucune solution n'a pu encore être trouvée. Une nouvelle proposition sera envoyée fin décembre, début janvier, qui semblerait pouvoir satisfaire les critères de la DGMR. L'actuel responsable ayant été malade et prenant sa retraite à la fin de l'année, n'a pas facilité les choses au niveau du calendrier.

En ce qui concerne le réaménagement de la place de la salle de gymnastique, on a eu la confirmation que les travaux sont finis et ont été réalisés dans le cadre du budget.

La présence de la PRM a eu lieu le samedi 23 novembre dernier à la déchèterie, dans le cadre de la prévention des cambriolages. Les deux agents qui ont participé à cette séance ont apprécié les contacts qu'ils ont eus avec la population de Buchillon.

Je crois que des analyses de sécurité ont été demandées. La police peut, si vous n'étiez pas à la déchèterie ce jour-là, sur demande, se rendre chez vous pour examiner les abords de votre domicile avec vous et donner des conseils pratiques pour renforcer votre protection et prévenir les cambriolages. Cela peut inclure, par exemple, l'installation de lumières qui s'allument pour simuler une présence, etc...

M. Laurent Théron : J'ai trois points à aborder. Le premier concerne le bâtiment communal et la rénovation énergétique. On a failli ne pas avoir de chauffage ce soir, mais heureusement les pompes à chaleur fonctionnent depuis ce matin, c'est pour cela qu'il fait un peu plus frais que d'habitude. Au niveau génération de chauffage, les pompes à chaleur fonctionnent et le boiler fonctionne pour l'eau chaude dans le bâtiment. C'était un peu une course contre la montre pour y arriver mais on a réussi.

Le deuxième, c'est la production d'énergie solaire. Vous avez vu que le toit, c'est pour l'instant pas couvert de panneaux, cependant l'isolation et les lattes pour poser les panneaux solaires sont en place. La pose des panneaux solaires va commencer en fin de semaine ou en début de semaine prochaine. Les villas sont presque finies, il y a encore quelques retouches à faire. Je peux aussi annoncer que le budget est respecté, on va être sous CHF 2.5 millions pour la totalité des travaux, et le chantier sera fini au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année prochaine.

Le troisième point concerne le vœu de M. Jan Krasnodebsky au sujet des WC publics de Buchillon. Ce sujet a été discuté lors d'une séance de la Municipalité. J'ai également effectué une visite sur place avec un spécialiste, et nous allons examiner la situation de manière plus approfondie. Il est certain que des actions pourront être envisagées comme un peu d'entretien. Mais nous reviendrons vers vous au cours de la première moitié de l'année prochaine avec des propositions concrètes, éventuellement accompagnées d'un préavis, en fonction de la direction choisie.

Le dernier point qui concerne mon dicastère sur la mobilité, les abonnements CFF. Il y a eu une augmentation des demandes d'abonnement. En début d'année on était à 149 et il y a eu 34 nouvelles demandes depuis la dernière séance. Les gens profitent de cette possibilité de mobilité douce, et on

espère que ça continuera dans le futur.

M. Lawrence Breitling : Comme vous avez pu le remarquer avec la présentation, le PACom est le principal sujet sur lequel je travaille depuis le début de cette législature, en collaboration avec ABA Partenaires et la Municipalité. Comme dit en début de séance, le travail avec la Commission d'urbanisme a déjà commencé.

Pour rappel, en octobre dernier une première séance de travail, de présentation du PACom similaire à celle de ce soir, a eu lieu avec échange de questions et réponses. Nous avons remis à chaque membre de la Commission d'urbanisme un classeur fédéral contenant la documentation liée au PACom. Dès demain soir, une séance de travail aura lieu avec pour objet le préavis du PACom. Encore cette année, une séance de travail aura lieu avec la Commission d'urbanisme, puis une autre séance en janvier. Nous n'excluons pas évidemment qu'il y en ait d'autres.

8. Nomination d'un(e) nouveau/nouvelle délégué(e) à l'ASSAGIE

M. Beat Schmied : Comme M. Nicolas Bron a démissionné, il faut nommer un remplaçant. Je vous informe que Mme Claire Bory était déjà suppléante et serait prête à continuer son travail en tant que déléguée. D'autres personnes seraient intéressées à devenir délégué ?

Personne ne prend la parole, Mme Claire Bory est élue déléguée à l'ASSAGIE.

9. Nomination d'un(e) nouveau/nouvelle délégué(e) suppléant(e) à l'ASSAGIE

M. Beat Schmied : Comme Mme Claire Bory devient déléguée, il nous faut un ou une suppléante. Quelqu'un se propose pour ce poste ?

Mme Ariane Schmied : Je suis intéressée.

Personne d'autre ne se propose, Mme Ariane Schmied est élue déléguée suppléante à l'ASSAGIE.

10. Préavis municipal N°07/2024 relatif au budget pour l'année 2025

M. Gabriel Mercier rapporte pour la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Jean Gnaegi : J'aimerais intervenir sur trois points. Je commence par une question au point 4.3 « domaine et bâtiment », en haut de la page 4, il est mentionné : la production photovoltaïque estimée à 77'000 kWh est auto-consommée à hauteur de 35% et le solde est vendu à Romande Energie.

Mes questions sont : à quel prix est vendue cette production et ce prix sera-t-il contractuel pour le futur ?

M. Jean-Pierre Mitard : Voulez-vous poser vos deux autres questions ?

M. Jean Gnaegi : Non, j'aimerais aller dans l'ordre.

M. Jean-Pierre Mitard : Elle va être reprise à environ 15 centimes le kWh. Ce n'est pas un prix contractuel, c'est un tarif fixé par Romande Energie et qui peut évoluer en fonction d'un certain nombre de critères qu'on ne maîtrise pas.

M. Jean Gnaegi : Merci pour la réponse, c'était un peu ma crainte parce qu'on voit qu'actuellement les sociétés d'électricité se permettent un peu tout et n'importe quoi. Elles ont des contraintes, mais quand on entend dire que des gens installent des panneaux photovoltaïques, et comme le réseau n'est pas suffisant, ils doivent payer pour le retrait de leur électricité, c'est dérangeant. Je ne mets pas du tout en cause ce qui a été fait.

Le deuxième point, au point 4.8 « service industriel », en résumé, la Commission de gestion avait demandé de réduire le prix de l'eau de 20 centimes pour augmenter d'autant la taxe d'épuration ceci pour tenir compte du fait que les dépenses prévues pour l'épuration sont plus importantes que celles prévues pour le réseau d'eau et que l'alimentation actuelle des réserves pour l'épuration est nettement plus faible. Comme mentionné dans le préavis, avec environ CHF 10'000.- par an par rapport à celle du réseau d'eau à environ CHF 50'000.- par an.

La Municipalité qui juge contestable de taxer la génération actuelle pour constituer des réserves pour les générations futures. Je peux comprendre cette argumentation, mais alors je me demande à la Municipalité pourquoi continuer d'augmenter le fonds de réserve pour l'eau alors qu'aucun besoin proche n'est prévisible ? Je propose à la Municipalité, en accord avec l'argumentation de BDO, de réduire le tarif d'eau de 20 centimes.

M. Jean-Pierre Mitard : La Municipalité en prend acte.

M. Beat Schmied : La Municipalité a pris acte. On ne pourra de toute façon pas voter là-dessus, parce que c'est un préavis. On peut voter sur les conclusions, mais malheureusement pas là-dessus. Est-ce que vous aviez une troisième question ?

M. Jean Gnaegi : Ce n'est pas une question, c'est une information au sujet des péréquations. Il est habituel de dire qu'à Buchillon, environ 90% des impôts sont prélevés au titre des péréquations. Quand je dis péréquation, c'est y compris la cohésion sociale et police. Ce chiffre est environ exact. Il m'a semblé utile de voir si ceci reste exact, si le taux d'imposition est modifié. Contrairement au système péréquatif utilisé il y a une quinzaine d'années, le système actuel est transparent et compréhensible. Tout le monde peut accéder aux fichiers cantonaux, il suffit de déverrouiller les pages, il n'y a plus de mot de passe, ce qui était le cas avant.

Je rappelle aussi que le système péréquatif actuel a pour but de niveler les taux d'imposition et de charger fortement les communes ayant un taux fiscal bas. Pour définir la participation d'une commune aux péréquations, on calcule les impôts qu'elle percevrait au taux moyen cantonal, soit environ 67 points. C'est sur ces revenus standardisés que les participations aux péréquations sont calculées. Une commune qui a un taux d'imposition inférieur à 50, reverse quasi toutes ses recettes d'impôts, voire plus, aux péréquations. En contrepartie, une commune qui a un taux entre 50 et 67 points conserve la quasi-totalité des impôts supplémentaires qu'elle encaisse, si elle augmente son taux.

Autre exemple plus simple qui montre le fonctionnement. L'impôt foncier est lui aussi standardisé, il n'est pas lié au point. Il est standardisé à 100% qui est le taux cantonal. Les communes qui ont un taux d'impôt foncier inférieur à 100% payent aux péréquations autant que si leur taux foncier était à 100%. Celles qui ont un impôt foncier supérieur à 100% conservent pour elles toute la différence.

Ceci pour expliquer le mécanisme qui est beaucoup plus clair qu'autrefois. Je ne remets absolument pas en cause la stratégie de la Commune quant aux investissements immobiliers Je ne propose pas

de changer notre taux d'imposition, je veux simplement expliquer comment le système de péréquation actuel fonctionne et préciser que si on devait augmenter notre taux d'imposition, les impôts supplémentaires versés par nos contribuables resteraient en quasi-totalité à la Commune.

M. Beat Schmied : Merci M. Jean Gnaegi pour ces informations. La Municipalité veut-elle ajouter quelque chose ?

M. Jean-Pierre Mitard : Merci pour ce bref cours de nouvelle péréquation intercommunale. Je pense que personne ne conteste ce qu'a dit par M. Jean Gnaegi qui est un très bon analyste. J'ai un bémol, qui n'est pas sur l'analyse mais sur la suite. Il faut savoir que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise avec tous les chiffres qui nous sont fournis, tout est interdépendante.

Ce que j'entends par là, c'est que des hausses de taux d'imposition et des baisses chez certaines communes, surtout des différences dans les revenus fiscaux de certaines communes par rapport à d'autres, peuvent avoir pour impact des fluctuations. Or, les chiffres qui nous sont donnés sont fournis sur la base des chiffres des comptes clôturés de toutes les communes, c'est-à-dire de 2023. Ça veut dire que seulement en 2026 ou hélas en 2027, on aura une réelle vue de comment cela fonctionne.

Pour le reste, je ne conteste pas du tout ce qui a été dit par M. Jean Gnaegi. Je n'avais pas souhaité rentrer dans ce niveau de détail dans le cadre du préavis, parce que c'est malgré tout très complexe. On en avait parlé avec la Commission des finances lorsqu'on avait fait le taux d'imposition.

M. François Gabella : Peut-être une remarque générale par rapport à cette discussion. Je crois qu'il y a pas mal de nouveaux visages dans cette salle et tous ces aspects techniques ont pu vous paraître rébarbatifs. Mais je pense qu'il faut revenir un peu sur l'historique.

Faisant partie des plus anciens au Conseil communal et de ce concept, je crois qu'il faut revoir deux choses. La première, comme ressenti avec ce préavis, il y a un véritable souci de la Municipalité de gérer les biens communaux au plus près. Ce qu'il faut savoir, c'est que quand vous regardez l'ensemble du budget, l'essentiel des ressources de la Commune sont exportées dedans, ce n'est pas un problème. On n'a pas des charges qu'ont de plus grandes communes et c'est logique.

Ce qu'il faut voir néanmoins, c'est que ce système de péréquation n'est pas forcément vertueux dans la mesure où, par certains côtés, il encourage certains à dépenser comme la Commune de Lausanne, qui est extrêmement dispendieuse et qui a évidemment intérêt à charger la barre le plus possible. Nous, par rapport à cette question de la péréquation, on a une capacité de réaction parce qu'on reçoit une facture.

Quand la péréquation a été instaurée, on ne nous expliquait même pas la facture, on nous disait combien on devait payer. Et une des Municipalités qui a précédé, dans les années 2000, s'était même soulevée contre les règlements communaux de cette péréquation et avait réussi à faire reculer le Canton dans cette manière de dépenser, de l'augmentation de la péréquation, de la facture et tout ce qui avait été réparti sur les communes qui étaient indexés à environ 7% par année. Il y a eu un dispersif du Canton, d'une part alimentée par le fait que le Canton lui-même a été dispendieux, et d'autre part, a reporté un certain nombre de tâches, qui sont cantonales, sur les communes.

Dans le fait que ces calculs paraissent compliqués ne doit pas oublier qu'il y a une tendance, à un grignotage de la part du Canton. Cette Municipalité en question et les précédentes, ont été très actives pour veiller au grain, par rapport à certaines pratiques qui ne sont pas justifiées sur le plan des finances. Félicitations pour votre gestion des comptes, et pour ce budget ou rien n'est laissé au hasard.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 3 décembre 2024 :

- vu le préavis municipal N°07/2024
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter le budget pour l'année 2025 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie et j'en profite pour m'excuser pour l'erreur qui avait été souligné par la Commission des finances, en lien avec le prélèvement en 2023 sur la réserve de péréquation. Et la petite erreur relative à la signature, n'était pas si importante.

11. Préavis municipal N°08/2024 relatif aux statuts de l'ORPC du district de Morges

M. Beat Schmied : J'ai juste une petite remarque à faire en début de page 17 de l'annexe, ceux qui ont fait les statuts on écrit : « au nom du Conseil général de Buchillon » au lieu de « au nom du Conseil communal de Buchillon ».

M. François Gabella rapporte pour la Commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Daniel Calabrese : J'ai une remarque. Je ne comprends pas, la Commission *ad hoc* qui a écrit le préavis parle de changer le plafond du taux d'endettement à 50 millions. Le plafond, selon ma compréhension c'est un seuil. Aujourd'hui, on a 26 millions d'endettements et on a un plafond à 50 millions. On a potentiellement un risque de 10'000. Je ne crois pas qu'il s'agisse de changer le plafond d'endettement pour ce risque de 10'000. Je ne sais pas si j'ai bien compris ce que la Commission a écrit.

M. François Gabella : Je crois que vous avez raison. Le plafond d'endettement est amplement suffisant pour faire face à cette potentielle charge supplémentaire. Il n'est donc pas question de le changer.

M. Daniel Calabrese : Donc, c'est mal formulé ?

M. François Gabella : Effectivement, j'ai mis le montant qui devra être ajouté à notre plafond d'endettement actuel de 50 millions. Je rectifierai ce rapport à la Municipalité après que la Commission aura accepté un changement qui stipulera que nous ne proposons aucun changement du plafond.

M. Beat Schmied : Ça ne change rien, c'est juste une formalité ?

M. François Gabella : Non, ça ne change rien.

M. Jean-Pierre Mitard : Il aurait fallu formuler le montant qui devait être ajoutée à l'endettement actuel.

M. François Gabella : La recommandation de la Commission reste la même.

M. Jean Gnaegi : Oui, c'est tout simple, on n'est pas là pour voter sur le rapport de la Commission mais sur le préavis.

M. Jan Draper : J'ai une question sur les statuts eux-mêmes. Si je compare avec les autres associations intercommunales, on a des délégués du Conseil communal et des délégués de la Municipalité. Mais dans ce cas-là, il n'y a que des délégués de la Municipalité, cela m'a un peu étonné. Est-ce qu'il y a une raison ? Est-ce que c'est possible ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ça ne dépend pas de la commune, mais du règlement de l'ORPC. Pour la commune de Buchillon il n'y a qu'un seul délégué. Et la raison c'est que compte tenu du fait qu'il y a 58 communes, s'il y avait deux délégués par commune, on serait un nombre très important. Le nombre de délégués par commune est proportionnel à la population. Il y a quelques années, j'avais présidé une assemblée générale extraordinaire de l'ORPC où il y avait 150 personnes, et pour ceux qui le connaissent, la moitié de l'amphithéâtre de la salle communale de Cossonay était rempli. Je pense que c'est cela qui l'explique.

M. Jan Draper : C'était un peu étonnant. J'ai aussi une remarque sur le fonctionnement du Conseil communal, j'aurais trouvé normal que le fait qu'il y ait une commission *ad hoc* en 2023 soit communiquée au reste du Conseil, je ne me souviens pas que ça été le cas ?

M. Beat Schmied : Sur quoi le Conseil communal n'a pas été informé ?

M. Jan Draper : Il ne me semble pas que le Conseil communal ait été informé qu'il y avait une commission *ad hoc* en charge de cela ?

M. Beat Schmied : Vous avez tous reçu un e-mail où j'ai donné les noms de chacun.

M. Jan Draper : C'était en 2023.

Mme Annabel Pulcrano : Il me semble qu'à ce moment-là, lorsque j'étais Présidente, il y avait une commission qui travaillait sur ce projet et que le Conseil communal en avait été informé.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour clarifier, une information avait été communiquée par la Présidente de l'époque, Mme Annabel Pulcrano. Cependant, si l'on se réfère à la page 2 du préavis, on constate que, conformément à la loi, la procédure en vigueur stipulait que l'association intercommunale devait solliciter l'avis d'une commission du Conseil communal sur le sujet. Cette commission, nommée par le Bureau du Conseil, a remis son rapport à la Municipalité, laquelle l'a ensuite transmis à l'association.

Si je me permets d'intervenir, c'est parce que, en rédigeant mon préavis, j'ai repris un peu l'historique. La Présidente avait alors précisé dans ses communications qu'une commission avait été chargée de se prononcer sur les potentiels futurs statuts. Cependant, il est vrai que le Conseil communal ne s'est pas directement prononcé sur le contenu du rapport, car cela ne faisait pas partie de la procédure à ce stade.

Ce qui justifie pourquoi aujourd'hui le Conseil communal se prononce sur cet objet. Et le rapport qui a été fait par la Commission était dans une certaine mesure, une prise de température de l'ORPC auprès de tous les autres conseils.

M. Jeanny Perrin : Ce qui s'est passé en 2023, c'est que le Bureau avait nommé une commission qui devait rapporter à la Municipalité et non au Conseil communal. Cela s'est fait dans toutes les associations inter-communales cette année-là, donc il n'était pas prévu que la Municipalité informe le Conseil communal des décisions de cette commission. Cependant, la Municipalité doit informer la Commission de ce qu'elle va faire après leur décision. Mais ce n'est pas prévu dans la loi sur les communes, que le Conseil communal soit informé. En revanche, certaines communes le font régulièrement comme St-Prex ou Morges. C'est une commission municipale et leurs décisions sont qui communiquées au Conseil communal.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 3 décembre 2024 :

- vu le préavis municipal N°08/2024
- ouï le rapport de la commission *ad hoc*
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'accepter les statuts de l'ORPC du district de Morges tels que présentés.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie pour votre confiance et pour qu'il n'y ai aucun doute, je me suis permis de regarder le PV du Conseil communal de juin 2023 et vous lis le petit paragraphe qui est dans les communications de la Présidente : « Autre communication, une Commission *ad hoc* a travaillé dernièrement sur un projet de modification des statuts à la convention du conseil inter-communal de la protection civile du district de Morges. Je remercie la commission pour son travail. Le texte final sera soumis plus tard au Conseil communal afin de voter sur cette modification statutaire. » Cela a alors bien été communiqué.

M. Beat Schmied : Dans le futur, je vais toujours vous envoyer les noms des membres des commissions. Je vais aussi vous envoyer une liste des nouveaux conseillers avec les e-mails, les numéros de téléphone, etc. Comme ça, pour ceux que ça intéresse lorsqu'une commission est composée par le Bureau, vous pouvez les contacter et leur poser vos questions.

12. Divers et propositions individuelles

M. Carl Kyril Gossweiler : J'ai une proposition pour le Président, car c'est vous qui organisez les séances du Conseil. Je pense que, lorsqu'il y a des personnes invitées, il serait très sympathique et intéressant de pouvoir leur poser des questions.

Si vous arrivez à faire en sorte que les personnes que vous invitez soient d'accord de répondre à quelques questions de l'assemblée, pour le concept, je trouverais ça agréable. C'est une proposition individuelle.

M. Beat Schmied : Pour la personne présente ce soir, cela avait été discuté en amont avec la Municipalité et avait été décidé qu'il n'y aurait pas de session « questions et réponses » à ce stade. C'était une séance de type informative de la part d'ABA Partenaires sur le PACom.

M. Carl Kyril Gossweiler : Une question pour M. Laurent Thérond, vous avez parlé d'une carte CFF, mais il me semble que ça fait très longtemps qu'on n'a pas eu le concept de ces cartes CFF dans la Gazette. C'est à nouveau une proposition individuelle qui n'attend de réponse.

M. Shai Sorek : Tous les matins, j'ouvre mon robinet pour me brosser les dents, préparer du thé, etc., mais notre eau a le redoutable honneur de faire à nouveau les titres de la presse. Est-ce que notre eau n'est toujours pas conforme au niveau du chlorothalonil ? On fait partie des 30 communes romandes où le taux de chlorothalonil n'est pas conforme, c'était sur le site de la RTS aujourd'hui. Alors il y a des grands débats sur les niveaux toxicologiques du chlorothalonil. On avait déjà parlé de ce sujet il y a quelques années au sein du Conseil communal. Qu'est-ce qui a été entrepris ces dernières années pour améliorer au maximum la qualité de notre eau, vu les résultats qui ne sont visiblement pas aux normes ? Qu'est-ce qu'on peut faire dans l'avenir ? J'estime pour ma part, qu'une eau de la meilleure qualité possible, et pas juste satisfaisante, c'est le minimum que l'on peut exiger d'un endroit comme Buchillon.

M. Pierre-Frédéric Guex : Merci pour la question. Je ne pourrais peut-être pas donner toutes les précisions que vous attendez maintenant. Pour l'instant, nous effectuons régulièrement des analyses sur les métabolites du chlorothalonil. Il y a un échantillon sur quatre qui dépasse normes. Le canton a une position qui est complètement aberrante, puisque qu'on est en-dessus des normes depuis qu'on fait les analyses. C'est au moment où ils ont demandé de faire les analyses qu'on a vu que beaucoup de communes étaient dans ce cas-là. Mais pour nous la somme des quatre analyses qu'on a fait ne dépasse pas un certain niveau plancher qu'ils ont donné. Pour la totalité de ces quatre analyses, on est dans les normes. Sauf pour une, on est en-dessus. Le Canton écrit noir sur blanc que l'eau est tout à fait potable et qu'elle peut être consommée.

Avec la commune d'Etoy, on en a discuté dernièrement et on observe les décisions du Canton. Car à ce stade personne n'a dit que c'était mauvais ou pas. Il n'y a aucune étude qui prouve la nocivité de ces métabolites.

C'est une situation floue par rapport au règlement qu'on est censé appliquer. Il y a eu aussi l'affaire avec Syngenta, où il y a eu un procès, et selon les informations et les décisions que va prendre le Canton, je ne sais pas ce qui sera au niveau de la Confédération ou du Canton, pour nous ce sera le Canton, il faudra prévoir de filtrer cette eau, et la filtration on évalue ça en gros à CHF 1.- / m³. Ce qui veut dire que le prix de l'eau sera doublé et cela aura un effet important sur le litre d'eau en boisson, qui est une portion infime de l'eau qu'on utilise.

M. Jean-Pierre Mitard : Peut-être en complément de cette communication, je vous rends attentif que sur le site internet de la Commune, nous publions chaque année les derniers éléments et le résultat concret des analyses qui ont été faites sur une quinzaine d'analyses dans l'année.

M. Pierre-Frédéric Guex : Dans tous les autres paramètres nous sommes OK, que ce soit pour le lac, pour la circulation de l'eau, la force, le chlorothalonil que tu mentionnes, etc... En fonction des décisions qui vont être prises peut-être prochainement, puisqu'on attend que la situation soit un peu plus claire par rapport à Syngenta qui bloquait la situation, on verra quels sont les normes qu'on nous demande. Mais pour l'instant, Si le Canton nous dit que l'eau est potable, c'est un peu en contradiction avec les normes en Suisse.

M. Jean Gnaegi : Sur ce sujet, la Commission de gestion avait fait un rapport sur ces questions au point 17 de son rapport avec un résumé de la situation et renvoyer sur un lien sur la Commune d'Etoy, puisque c'est elle qui gère notre réseau d'eau et qui collecte un maximum d'informations. On en avait parlé ici, au mois de juin de cette année.

M. Beat Schmied : Une autre question ?

M. Jean Gnaegi : Est-ce qu'il est possible pour un conseiller de consulter le PACom à l'heure actuelle ? On va peut-être revenir sur la question des questions posées.

M. Jean-Pierre Mitard : Oui, alors on va peut-être aussi revenir sur la question de M. Carl Kyril Gossweiler relatif au fait que les questions n'ont pas pu être posées à M. Léo Vodoz d'ABA Partenaires.

La raison pour laquelle il n'y avait pas d'opportunité de poser des questions, c'est parce qu'on a souhaité à la Municipalité, en coordination avec le Président, de vous réinformer plus tard sur le PACom. En revanche, on vous rend attentif, comme l'a souligné M. Lawrence Breitling, la Commission d'Urbanisme composée de quatre de vos membres, M. Jan Draper, M. Gregory Beth, M. Antoine Du Pasquier et Mme Monica McDonnell ont commencé à travailler dessus.

Demain on rencontre la Commission d'urbanisme avec une délégation de la Municipalité et M. Léo Vodoz d'ABA. Sur cette base, la procédure va suivre son cours et ce sera de la décision du Président et du Bureau du Conseil de décider quand le préavis, et en l'occurrence le règlement d'application d'aménagement du territoire et son plan, sera communiqué au Conseil. Ça peut se faire avant la prochaine séance, c'est plus une décision de la Commission et du Bureau du Conseil, qu'une décision de la Municipalité.

M. Lawrence Breitling : Le PACom est consultable sur le site Internet. Si c'était votre question M. Jean Gnaegi ?

M. Jean Gnaegi : Oui, c'était ma question.

M. Lawrence Breitling : Vous savez qu'il est consultable sur le site Internet ?

M. Jean Gnaegi : Merci.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour les mises à l'enquête.

M. Lawrence Breitling : Pour les deux premières mises à l'enquête, la première mise à l'enquête de 2023 et la mise à l'enquête complémentaire.

M. Jean-Pierre Mitard : En tout cas, la Municipalité n'a aucun inconvénient à ce que la Commission d'urbanisme et le Bureau du Conseil communal décident de communiquer les éléments relatifs à ce préavis dans la période qui lui conviendra le mieux.

M. Beat Schmied : Comme cela va être lourd, vu ce que l'on sait, on va regarder cela avec la Commission d'urbanisme et l'on vous reviendra. D'autres questions ?

M. Carl Kyril Gossweiler : J'aimerais revenir sur le canapé forestier, je suis ravi d'entendre que tout le monde est pour. J'ai une petite suggestion. Je crois que dans le programme de législature, il y avait un projet de chemin pédagogique. Je propose qu'il devrait être géré par l'administration communale ou la Municipalité et que l'on transforme ce chemin pédagogique, qui a été abandonné, en canapé pédagogique avec le même concept. C'est juste une proposition pour des réflexions.

M. Beat Schmied : Merci, on en prend note. Quelqu'un aimerait ajouter quelque chose ?

M. Jeanny Perrin : La version du PACom qui se trouve sur le site Internet, est la même que sur laquelle travaille la Commission d'urbanisme ?

M. Lawrence Breitling : Non.

M. Jeanny Perrin : Il y a eu des changements entre la dernière mise à l'enquête et le document sur lequel travaille la Commission d'urbanisme ?

M. Lawrence Breitling : Il y a des petites modifications. Les deux fichiers ont été mis à jour et combinés.

M. Jeanny Perrin : D'accord, On n'a pas accès à cette version ?

M. Lawrence Breitling : Pas encore.

M. Jeanny Perrin : Est-ce qu'on aura accès à cette version avant la publication du préavis ?

M. Jean-Pierre Mitard : La publication du PACom, plus exactement la publication du règlement d'affectation communal, ne peut pas être communiquée préalablement AU préavis. Deuxième point, la publication de ces documents ne peut pas se faire sur Internet dans la mesure où il ne s'agit toujours pas de documents officiels, mais de documents qui vont devoir faire l'objet d'une décision de la part du Conseil communal. Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, le préavis relatif au PACom et tout ce qui en découle, car il y a beaucoup de décisions à prendre, a été fait hier. Cela a été signé tout à l'heure. On rencontre la Commission d'urbanisme demain et je le répète, ce sera la décision de la Commission d'urbanisme et du Bureau du Conseil communal de décider à quel moment le préavis sera diffusé. Le Conseil communal recevra ensuite un rapport de la Commission d'urbanisme qui fera l'objet d'une décision. C'est la seule chose que l'on peut dire à ce stade.

M. Jeanny Perrin : Merci, j'ai reçu les explications que j'attendais.

M. Beat Schmied : Ça va être assez compliqué avec le PACom parce que ce sont plusieurs classeurs remplis et pas tout le monde ne peut avoir cela à disposition chez soi. Cela va s'organiser, il faut laisser un peu de temps pour que cela puisse se mettre en place.

Est-ce que quelqu'un voudrait ajouter quelque chose ? Alors, si ce n'est pas le cas, moi je voudrais juste dire un grand merci, car ce fut un vrai plaisir de travailler avec le Bureau du Conseil. A noter, la prochaine séance aura lieu le 11 février 2025.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous souhaite au nom de la Municipalité tous nos vœux pour l'année 2025.

La séance est close à 22h03.

Au nom du Conseil communal

Le Président :
M. Beat Schmied

La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

